



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 29 mai 2009 à 14 h

Drouot-Richelieu, salle 11

9, rue Drouot - Paris IX^e arr.

quelques MANUSCRITS ...

(première vente)

LIVRES

ANCIENS & MODERNES

IMPRESSIONS GLM

sous la direction de M^e François Lafon, commissaire-priseur habilité



M. Roch de COLIGNY

expert

Cabinet d'expertise « HONORÉ D'URFÉ »

Vieux Paris : 62, rue Vaneau - 75007 Paris
à deux pas de Drouot : 10, rue Chauchat - 75009 Paris
tél. : 01 42 84 04 87 & 06 13 50 39 96
rdecoligny@orange.fr
<http://expert.over-blog.com>

Exposition des manuscrits & des livres

au 10, rue Chauchat (près de Drouot)
du lundi 25 mai au mercredi 27 mai
(14 h - 17 h)

Exposition du *Pontifical de Verdun* (lot n° 4)
aux "Temps forts" de Drouot-Montaigne
du 19 au 25 mai

Exposition publique à Drouot, salle 11
le jeudi 28 mai, de 11h à 18h
& le vendredi 29 mai, de 11h à 12h

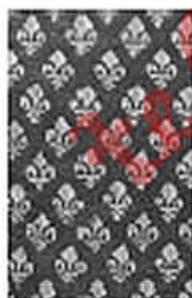
tél. durant la vente : 01 48 00 20 11

Catalogue consultable sur internet

www.honoredurfe.com - www.lafon-svv.com
www.bibliomare.com - www.auction.fr
www.drouot.com

photographies de la salle de vente
www.drouot.com (à partir du jeudi 28 mai à 14h)

Renseignements sur la vente
M^r Christophe Castandet, *commissaire-priseur*
tél. 06 87 82 96 52 - c.castandet@lafon-svv.com



PRÉSENTATION DE LA VENTE

QUELQUES MANUSCRITS ... (1^{re} vente)

Nous commençons ici à proposer à la vente, un vaste ensemble de manuscrits historiques, principalement de l'époque médiévale. Ils sont pour une bonne part issus de deux collections, parmi les plus belles dans le domaine des chartes & des manuscrits anciens. Ce qui distingue ces documents de ceux ramassés par la pauvre manie des "chasseurs d'autographes", c'est leur densité, leur forte teneur. Ils sont lourds. Lourds & vivants de l'histoire dont ils sont comme les témoins toujours dressés. Tantôt, c'est la "grande histoire" qui surgit, quand on vous donne en main une charte scellée par saint Louis, ou la bulle du Pape Alexandre III confirmant les possessions de l'ordre du Saint Sépulchre ; tantôt, c'est la "petite histoire" qui se dévoile, lorsque chartriers & terriers nous livrent le nom des manants qui tiennent prés & champs dans telle seigneurie. Quelle émotion lorsque nous lisons les longs considérants théologiques d'une charte de mariage, en plein dans ce XII^e siècle si civilisé ... Et ne pensons-nous pas déjà à dom Pérignon & à frère Oudart, tandis que nous déchiffrons le nom de leurs domaines champenois inscrits, six siècles avant eux, sur la « grande charte champenoise » récemment retrouvée ?

Ce vaste ensemble, qui concerne toutes les régions de France et qui sera le plus important jamais passé en vente publique, s'ordonne autour de plusieurs axes, dans chacun desquels se trouvent petits & grands manuscrits, chartes modestes & documents exceptionnels.

Voici ces huit ou neuf axes, avec mention entre parenthèses de quelques pièces cardinales :

- DIEU : Bible, liturgie, théologie : fragments bibliques, livres liturgiques ou théologiques.
(*Pontifical de l'évêque de Verdun, 1220*)
- LA LIGNÉE FAMILIALE : mariages, testaments, archives familiales, livres de raison.
(*charte de mariage, 1158 ; testament de dame Alisende, 1187*)
- LA TERRE : les seigneuries, les domaines abbatiaux & capitulaires (chartriers, terriers, donations, acquisitions, hommages & aveux).
(*chartrier de l'abbaye de Clairmarais, XI^e-XII^e s. ; chartrier du Trésor Notre Dame, XII^e s. ; "grande charte champenoise", 1114*)
- LES COMMUNES : franchises, vie municipale, hôpitaux etc.
(*charte pour les lépreux de Reims, 1181 ; franchises de Bugarach, 1307 ; liste des habitants de Brignolles, Artacelle & Camps, 1306*)
- « LE ROY NOSTRE SIRE » : lettres-closes, lettres-patentes, actes scellés.
(*charte & sceau de saint Louis, 1256 ; lettres-closes de Charles V*)
- LA GUERRE : montres d'armes, quittances scellées, messagers.
(*charte passée au nom de Bertrand du Guesclin, 1373 ; reçu scellé d'Enguerrand de Coucy, 1380*)
- LA TERRE SAINTE : les Hospitaliers & Templiers, bulles du Pape etc.
(*bulle du Pape Alexandre III confirmant les possessions de l'ordre du Saint Sépulchre, 1164 ; charte pour les Hospitaliers de l'Aubrac, 1279*)
- LES SOUVERAINS NOS VOISINS : souverains espagnols, autrichiens, allemands, anglais etc.
(*charte scellée du sceau d'Élisabeth 1^{re}, reine d'Angleterre, 1599*)

Cet ensemble sera vendu en plusieurs fois durant les deux années qui viennent.

AUJOURD'HUI, NOUS PRÉSENTONS :

- des manuscrits de la première partie, dont : le codex enluminé de Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun, vers 1220 ; le fragment d'un manuscrit enluminé à l'abbaye de Préaux, en Normandie, aux XI^e ou XII^e siècle ; un fragment biblique, enluminé dans l'escritoire cathédral de Chartres au XII^e siècle.
- deux documents extraits de la troisième partie : un terrier ardéchois de 1611 ; et un grand diplôme pour les jardins d'Augustusbourg, illustré de plantes exotiques (1737).

LIVRES ANCIENS & MODERNES

Ensuite, viendront des livres imprimés entre le XV^e et le XX^e siècle, parmi lesquels :

- deux volumes in-folio (sur quatre ...) d'une rarissime édition incunable des *Postilles* de Nicolas de Lyre, imprimée à Lyon vers 1485-1488. (n° 8).
- la rarissime édition originale des *Prédictions* de Joachim de Flore (Venise, 1589). (n° 11).
- les *Heures nouvelles dédiées à Madame la Dauphine*, gravées par Louis Senault (1681-1690), et conservées dans un beau maroquin rouge semé de fleurs-de-lys. (n° 12).
- un *Rituel du Yom Kippour*, édité par Abraham Brisac en 1797 : c'est le second livre hébreu imprimé à Lunéville, et il manque à la Bibliothèque nationale. (n° 15).
- Les *Bucoliques* de Virgile, éditées comme un « livre de classe », vers 1495-1505, et couvert des annotations d'un étudiant vraisemblablement allemand. (n° 52).
- une copie manuscrite d'époque, du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, probablement la seule encore en mains privées. (n° 110).
- l'édition originale (pour les deux premiers volumes) de *La démocratie en Amérique*, d'Alexis de Tocqueville (Paris, Gosselin, 1835). (n° 118).
- le *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour*, par M. Parmentier : édition originale (Paris, Barrois l'aîné, 1789). (n° 155).
- la rarissime *Revue internationale des sociétés secrètes* (1912-1939), complète. (n° 170).
- et généralement, divers livres de religion, lettres, droit, voyages, histoire, politique, régionalisme, costumes, histoire naturelle, botanique, sciences, techniques, médecine, arts, bibliophilie, chasse & franc-maçonnerie. La majeure part provenant de deux bibliothèques, le reste de divers petits fonds privés.

IMPRESSIONS DE GUY LÉVIS MANO (GLM)

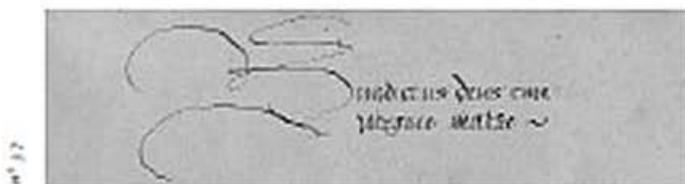
Et pour finir, nous avons la chance de montrer l'immense collection de Monsieur B^{***}, consacrée au typographe & éditeur Guy Lévis Mano. La présentation qui en est faite par Maître Christophe Castandet nous fera découvrir, si besoin est, ce bon ouvrier du livre et cette intéressante collection. Précisons que quelques-uns de ces ouvrages manquent à la Bibliothèque nationale et, partant, à la *Bibliographie* de M. Coron.



Pour finir, nous précisons, à l'intention des personnes qui voudraient se séparer, dans les meilleures conditions, de documents historiques (médiévaux ou modernes), qu'il est tout-à-fait possible de les inclure dans nos ventes futures intitulées « quelques manuscrits... », ce qui leur garantit, outre l'avantage d'être étudiés avec compétence & minutie, de figurer parmi d'autres documents, les plus beaux qui soient encore en mains privées.

Pareillement, que ceux qui ont des livres ou des bibliothèques entières à vendre, fassent appel à nous. On n'est jamais mieux servi que dans les bonnes maisons !

Roch de Coligny



Commencement du Livre de Tobie (LIBER TOBIÆ). *Scriptorium* de Chartres, milieu du XII^e siècle (vers 1140-1145).

Grand feuillet de parchemin : 38 cm sur 54 (+ 5 à 8 mm par endroits); replis de 2 à 3 centimètres. En langue latine. Texte aux recto & verso, écrit en deux colonnes à 48 lignes réglées à la pointe sèche; belle écriture régulière, à l'encre brune, parfaitement lisible. Une grande lettrine (7 cm sur 7,5) aux couleurs bleue, rouge & verte rehaussées de blanc, sur fond doré; présentant un dragon mordant la barre du T et dont la queue s'enroule en une spirale feuillagée de façon à former le corps d'un T ocial. Une petite lettrine à l'or & filaments rouges. Titres aux lettres bleues & rouges.

- Au XVIII^e siècle, le verso de ce feuillet a été masqué par du carton collé; le parchemin a ensuite servi de chemise pour renfermer différents documents médiévaux (dont les franchises de Bugerach en 1307) réunis par un notaire de l'Aude (Bernard Siau, à Couiza) qui détenait de nombreux manuscrits dans le "coffre d'Hautpoul". Le texte du verso reste donc à découvrir après décartonnage. Trois petits trous sans gravité; pliure à atténuer; replis écoinçonnés.
- Feuillet de dimensions exceptionnelles. On ne connaît qu'un très petit nombre de manuscrits des XI^e, XII^e ou XIII^e siècles, dont la hauteur dépasse 52 cm, et la largeur 35 cm (soit les dimensions d'une peau entière pliée en deux). Avec 38 cm sur 54, nous avons ici un des plus grands manuscrits qui soient pour cette époque. Parmi ses pairs, citons la Bible de Souvigny (39 cm sur 59), celle de Saint Martial de Limoges (39,5 cm sur 53), celle de la Sauve Majeure (36 x 54 cm) & bien sûr celle de Saint Yriex (41 x 58,5 cm).

estimation : 4 000 / 8 000 euros

COMPOSITION

- Texte disposé sur deux colonnes à petites lignes (*parva linea*), comme le sont généralement les Bibles, les *Liber precum* et autres livres religieux.
- La disposition de ces colonnes obéit à certaines règles traditionnelles de proportion & de composition, que l'on peut dégager comme suit, bien que le parchemin ne soit pas "coupé au carré".
 - On remarquera tout d'abord que l'angle supérieur gauche du "bloc de composition" est disposé sur la diagonale de la feuille. La marge de tête et celle de pied sont dans un rapport du simple au double.
 - On notera ensuite que les deux colonnes forment un "bloc de composition", délimité par les réglures à la pointe sèche, de 248 sur 408 mm (au bord de la marge de grand fond, on aperçoit les trous de poinçons qui ont servi à déterminer la hauteur des lignes à régler). Ce qui fait un rapport très proche de la "divine proportion" (ou "nombre d'or"), selon laquelle le rapport de la largeur à la hauteur est le même que celui de la hauteur à la somme de ces deux grandeurs. De plus, le rapport de surface entre le bloc de composition et la page est quasiment du simple au double; cette proportion devient parfaitement exacte si l'on compte dans le bloc la première ligne suscrite.
 - Le nombre de lignes est de quatre douzaines (soit 48), dont l'espacement est déterminé par un module pré-établi (il ne s'agit pas d'une construction géométrique, mais d'une règle). Le titre, lui, est suscrit à trois lignes au dessus du bloc. De haut en bas de la feuille, l'on pourrait tracer exactement 64 lignes (soit 16 lignes supplémentaires). C'est dire que les lignes effectivement tracées occupent les trois quarts de la hauteur, la marge de tête tient l'espace de 5 lignes, celle de pied l'espace de 11.
 - Nous pouvons ainsi remarquer que le scribe (ou plutôt le maître d'œuvre du manuscrit), ayant au départ deux données impératives (l'espacement des lignes et la grandeur des feuilles de parchemin), a établi pour l'ensemble des feuilles du futur manuscrit, un module linéaire horizontal dont il a ensuite déterminé les limites verticales (colonnes) selon la norme traditionnelle d'imposition du bloc sur la diagonale. Ce schéma établi une bonne fois (afin que l'ensemble du

manuscrit soit harmonieux), il l'a reporté sur chaque feuille en déterminant l'angle supérieur gauche du bloc, puis en traçant les limites verticales, enfin en traçant la ligne supérieure et les suivantes. C'est ce qui explique la régularité parfaite du tracé malgré la forme irrégulière du parchemin.

Nous avons donc là un bon exemple de composition, dont les harmonies & les proportions, voire la symbolique, restent encore à découvrir.

ÉCRITURE

L'écriture de ce parchemin peut s'analyser comme suit :

- le *ductus* est nettement carolin. Nous ne sommes pas encore dans l'esprit de la gothique qui se caractérisera principalement par le fractionnement du geste et la standardisation du trait, et donc par la rupture des courbes et l'apparition d'angles vifs. Ici, nous avons l'harmonie traditionnelle de l'écriture.
Nota bene : nous écartons — nous ne sommes pas le seul — la notion de "gothique primitive", qui semble tout-à-fait inadéquate, et qui devra être abandonnée un jour. En effet, on n'a élaboré cette notion qu'en se basant sur la *forma litterae*. Or, il est clair que le principe de l'écriture, c'est bien le *ductus* (le geste), comme l'âme est le principe du corps vivant. Ainsi, puisque l'écriture est d'abord mouvement (et seulement par conséquent forme), c'est d'abord le *ductus* qui doit déterminer l'espèce de l'écriture, nonobstant des similitudes de forme avec d'autres espèces. Comme il se trouve que le *ductus* de la prétendue "gothique primitive" est le même que celui de la caroline classique, nous sommes donc en présence d'une véritable caroline, quoique évoluée dans ses formes. Le *ductus* de la gothique sera, lui, entièrement différent (quoique d'une forme parfois assez proche de la caroline tardive), donnant naissance à une nouvelle espèce d'écriture. Ce fut un véritable "saut", une révolution (similaire à celle que l'on observe dans les autres arts, à la même époque). Il n'y a pas de continuité d'espèce, mais une différence de nature entre ces deux écritures, contrairement aux préjugés (quasi darwiniens) d'évolution continue & linéaire, qui ont présidé à la notion de "gothique primitive".
- la forme des lettres, par contre, s'éloigne de la caroline traditionnelle : les hastes sont courtes; le dessin est étroit; le A s'est redressé, le D oncial cohabite avec le D droit (confer les trois graphies différentes du mot DEDIT aux lignes 34, 35 & 44 de la seconde colonne); on note les deux formes de S (le S droit, fréquent; et le S serpentin, rare, que l'on ne trouve qu'à la fin des mots, et qui y est systématique après O; confer les deux graphies du mot REGIS aux lignes 10 & 35 de la seconde colonne); les deux formes de R. La ligne s'est amincie; les abréviations sont assez fréquentes.
- toutefois, bien des signes restent classiques : la languette du E final est parfois saillante, même à l'intérieur de la ligne; une cédille sous le E signifie Æ; pas de trait diacritique sur le I; le jambage du G est ouvert. La ligature entre S & T est systématique.

Ce manuscrit nous fait voir les derniers feux de la MINUSCULE CAROLINE, fidèle dans son esprit, évoluée dans ses formes. Cette écriture est à comparer, par exemple, à la *minuscule daravallensis*, utilisée dans le *scriptorium* cistercien de Clairvaux au XII^e s. (dont on a un exemple dans la *Regula pastoralis* de saint Grégoire : BM de Troyes, Ms. 955). On la rapprochera aussi, surtout pour l'usage des majuscules, de deux manuscrits du second quart du XII^e siècle, conservés à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford (Ms Latin 46, et Ms Holkham misc. 34).

L'écriture de ce feuillet de Bible situe indubitablement sa réalisation dans le *scriptorium* épiscopal de Chartres. Une bible chartraine, issue du même *scriptoire*, voire écrite de la même plume, est aujourd'hui conservée à Troyes (BM, ms 2391), dans laquelle on retrouve : la même écriture, les mêmes grandes capitales en bleu & en rouge, les mêmes petites capitales en rouge, les mêmes petites lettrines dorées à filaments (que l'on retrouve aussi, un peu différentes, dans Reims 342 & Tours 93).

um quoniam dicitur a quibusdam quibus
 se ad necē cor parantem. postmodum unctae
 re tō decimo die mīi dūp. cum quoc
 tur ad ar. Nam enim dō qm̄ps dō mē
 rā & lūctat eis tēntē impandūm. Unde
 & uos int̄ ceteris festis dies hanc habeo
 te diē. & edebat ea quā om̄s lācia: ut
 & in posterum cognoſcatur. om̄s qui fide
 lit̄ p̄s obediunt. digna p̄ fide recipere mer
 cedē. qui autē inſidiantur regno cor. p̄
 re. p̄ ſolere. Om̄s autē p̄nuncia & ciuitas
 que noluerit ſollemnitatis huius cō parā
 cep̄. gladio & igne peat. & sic delectat. ut
 ſolum hominib; ſi etiā beſtiis inuina ſit in
 ſempiternum. p̄ exemplo contemptus & in
 obedientie. **CXVI LIBER IUSTIT. II. DEC.**



que ē in ſuper
 bus galilee. Ap
 naſori poſt mā
 que dicitur ab oc
 cidente in ſanctis
 habens ciuitate

ſepher. cum captus eſt in dieb; ſalma
 naſſar rex aſſyrior. in captiuitate tē
 men poſuit. uia ueritatis n̄ deſeruit. ita
 ut om̄ia que habet poſſedit. cotidie conca
 puit ſub; qui erant & eius genere impa
 rit. Uniq; eēt unmoz om̄ib; in tribu nep
 calim. nichil tam puerile geſſit in opere.
 Deniq; amittit om̄s ad uallos aureos
 quos hieroboam fecerat rex iſrl. Sic ſol
 fugiuit conſortia om̄ium. & p̄gredat ad
 hierim ad templum dñi. & ibi adorabat
 dñm dñm iſrl. om̄ia p̄mitia ſua & deci
 ma ſua fidelit̄ offerens. ita ut in toto an
 no p̄ſentat & aduenſ. n̄ miniſtraret om̄e
 decimationē. Nec & hiſ ſimilia ſecūto lege
 di. puerulus obſeruabat. Cū ū ſatit
 fuiſſet. int̄. accepit uxore amā de tribu
 ſua. & genuit ex ea filium. nom̄ ſua in
 ſonant ei. Que ab int̄. & tunc cū
 xit. & abſtinere ab om̄i peccato. Agitur
 & p̄ ſua ciuitate. & n̄ miſſet eū uxore ſua
 & filio in ciuitate. n̄m̄e cum om̄i tribu
 ſua. & om̄s eſerent. & abis gentium. iſte
 cuſtoduit animā ſua. & n̄ qm̄ contami
 natuſ ē in eſat cor. Et qm̄ memor fuit do
 mini in toto corde ſuo. dedit illi dō grām
 in conſpectu ſalmanaſſar regis. & dedit
 ei poteſtate quocūq; uellet ire. habens li
 bertate quocūq; facere uoluſſet. Perge
 bat enim p̄ om̄s qui erant in captiuitate.
 & monita ſalutis dabat eis. Cum autē ue
 niſſet in rages ciuitate medoy. & ex hiſ q̄
 b; honoratuſ fuerat a rege habuſſet decē
 talenta argenti. & cum multa turba gene
 riſ ſui gabelum egente indiget qui erat.
 & tribu eius. ſub cyrographo dedit illi me
 moratum pondus argenti. Poſt multum
 ū temporis mortuo ſalmanaſſar rege. ei
 regnaret ſennacherib fili ei p̄ eo. & filio
 iſrl exoſoſ habet in conſpectu ſuo. tobna

INCIPIT LIBER S. HIERONIMI IN LIBRO TOBIE.

Tobiano & heliodoro ep̄s. hie
 ronimus p̄br̄ in dño ſalutē. Mi
 tari n̄ deſino. exactionis int̄ in
 ſtantiam. Exiguit enim ut librū
 chaldeo ſermone conſcriptum ad latinū
 ſtilum traſi. librū uoq; tobie. que be
 tici de cathalogo diuinarum ſcriptura
 rum ſciantes. hiſ que ap̄ographa memo
 rant manciparunt. feci ſatit & ſicſto q̄
 n̄ tam meo ſtudio. Anguſtat & nos hebre
 cum ſtudia. & uim̄p̄antem. quia ſua
 canonē. latinis aurib; iſta tranſſerit. ſed
 meliur eēt iudicant phariſeoz diſplicere
 iudicio. & ep̄iſcopoz uſſionib; deſeruire.
 miſſa ut potui. Et quia uicinia ē chalde
 orum lingua ſermōi hebraico. utriuſq;
 lingue p̄tiſſimum. loquacē reppiens. uni
 diei labore aripui. & quicquid ille michi
 hebraicis uerbis exp̄ſit. hec ego accito no
 tario ſermōib; latinis & ſui. Orationi
 bus ur̄is increde huius op̄is compenſabo. cū
 gratiam uobis d̄. dixerō me. quod uerere
 eſtis dignari compleſſe.

EXELIAT P R C F A T I O.

INCIPIT LIBER TOBIE.

PEINTURE

L'on serait tenté de rapprocher notre enlumineur, de l'œuvre des maîtres qui ont peint les lettrines des manuscrits suivants : • Troyes, BM, ms 2391 • Vendôme, BM, ms 23, 34, 61, 115 • Tours, BM, ms 93, 116, 291, 321 • Reims, BM, ms 342 • Orléans, BM, ms 144 • BSG, ms 7, 225, 553, 559, 1041 et 1042.

Parmi ces peintres qui forment comme une communauté d'inspiration, se distingue le "maître de Vendôme" (et son atelier), à qui l'on peut attribuer les manuscrits Vendôme 23, 34, 61, 115, et Tours 321.

C'est toutefois un enlumineur jusqu'ici inconnu, travaillant dans le *scriptorium* épiscopal de Chartres, qui a dessiné, peint & doré la grande lettrine de notre feuillet de Tobie. Quoiqu'on puisse le comparer, pour l'inspiration, aux maîtres des manuscrits ci-dessus, notre enlumineur les surpasse hautement dans son art : alors que chez ses confrères, la disposition des rinceaux est régie par une géométrie figée, et que les feuillages, très convenus, parsèment l'espace sans l'occuper vraiment, ici au contraire la composition est audacieuse, l'espace est vigoureusement animé, le cadre est partout débordé, les feuillages exubérants se meuvent très librement, les couleurs sont d'une surprenante harmonie (le vert est particulièrement étonnant).

Ce feuillet semble donc être un témoignage unique de l'œuvre de ce peintre attaché à l'*écriture* cathédral de Chartres. À cette époque, la cité de Chartres était célèbre par son école cathédrale, fondée par saint Fulbert, et qui fut, aux dires de Jacques Le Goff, un des grands foyers de la Renaissance du XII^e s., que Paris ne surpassera que plus tard.

Notre feuillet enluminé illustre ainsi LE RAYONNEMENT INTELLECTUEL & ARTISTIQUE DE CHARTRES.



RÉSUMÉ D'UN COMMENTAIRE ANCIEN

Nous donnons ici le résumé d'un long commentaire biblique & historique, écrit au début du XX^e siècle, et qui accompagnait ce feuillet enluminé. Son auteur était vraisemblablement un ecclésiastique, qui avait eu accès au "coffre d'Hautepoul" dans lequel ce document était conservé.

Ce manuscrit contient le commencement de l'histoire de Tobias : il raconte qu'étant enfant, Tobias allait dans le TEMPLE DE JÉRUSALEM et qu'ensuite il fut emmené en captivité dans un pays étranger. Là, il trouva grâce auprès du Roi, qui lui donna pouvoir d'aller librement partout où il voulait. Il alla donc dans la cité de RAGÈS, emportant avec lui DIX TALENTS D'ARGENT que le Roi lui avait confiés. Il y trouva un nommé Gabel, à qui il remit toute cette quantité d'argent; un DOCUMENT MANUSCRIT ("chirographe" : « SUB CYROGRAPHO ») fut alors rédigé. L'histoire se continue au verso : Tobias rendit visite à chaque personne de sa parenté pour lui apporter la CONSOLATION. On lit de plus qu'après le coucher du soleil, Tobias sortit de chez lui et alla en cachette enterrer le CORPS D'UNE PERSONNE ASSASSINÉE. Le verso rapporte aussi un épisode où est mentionné le DÉMON ASMODÉE. Les derniers mots du manuscrit font mention d'un laps de temps de trois jours et trois nuits.

Comme l'indique la suite du LIBER TOBIÆ, le "chirographe" dont il est question dans ce récit aura la plus grande importance, car il faut le détenir pour pouvoir recouvrer les dix talents d'argent. À sa mort, Tobias le donna à son fils, lui aussi nommé Tobias, et lui dit : « TU AMASSERAS UN GRAND TRÉSOR ». Tobias-fils prit ce chirographe, mais comme il ne connaissait pas le chemin pour aller dans la cité de RAGÈS située dans une montagne inaccessible nommée EX-BÉTHANIS, il rencontra un jeune homme de noble lignée qui, sachant tous les itinéraires, l'y conduisit. En route, accompagnés par Cyon, ils remontèrent le courant d'une rivière, où Tobias pêcha un poisson qu'ensuite il fit griller & saler. Après moult péripéties détaillées dans ce livre, Tobias devint très riche, et un second écrit fut rédigé. Pour retrouver le dépôt d'argent grâce au chirographe, Tobias donna cette consigne à son compagnon : « REDDIS CHIROGRAPHUM », ou « REDDAS CYROGRAFUM ». Une fois arrivé à terme, il rapporta une très grande fortune dans la maison d'Anne. Une des dernières phrases du LIBER TOBIÆ dit : « IL EST BON DE CACHER LE SECRET DU ROI » (« SACRAMENTA REGIS »).

Le texte précédent (colonne de gauche du recto du parchemin) commence par cette maxime : « IL EST PERMIS AUX JUIFS DE SUIVRE LEURS LOIS », et se termine par une malédiction : toute province et toute cité qui ne voudra pas célébrer la solennité (le treizième jour du douzième mois), PÉRIRA PAR LE GLAIVE ET LE FEU, et sera détruite.

Curieusement, on trouve dans ce feuillet isolé plusieurs leçons différant du texte traditionnel de la *Vulgate*, ainsi que quelques omissions de mots; de plus, l'orthographe des noms propres (noms de personnes ou de lieux) est parfois non conventionnelle.

Selon une tradition plus ancienne (et plus détaillée), le chirographe de Tobias était un document manuscrit qui avait été divisé en deux parties : l'une fut gardée par Tobias, l'autre fut conservée avec les dix talents d'argent. Il fallait alors réunir les deux parties de ce chirographe pour pouvoir reprendre possession du dépôt. Cet argent était renfermé soit dans des coffres (IN ARCIS), soit dans des sacs (IN SACCELLIS) scellés; il fallait plusieurs bêtes de somme pour le transporter.

Le talent était une mesure contenant six mille drachmes (la drachme étant une pièce d'argent); ce qui fait environ quarante-cinq kilogrammes. Soit, pour dix talents : 60.000 drachmes, ou 450 kg. Si l'on considère le cours de l'argent au poids, dix talents ont une valeur pondérale brute de 30 000 francs-or. Mais si l'on considère la quantité de pièces (60.000) contenues dans ces dix talents, on aboutit, eu égard à leur valeur moyenne sur le marché de l'archéologie, à une estimation minimale de six millions de francs-or.

La cité nommée « RAGÈS » (ou RHADÈS ?), est située dans la montagne « EX-BÉTHANIS », près de la *Medie Terra*. Cette cité très ancienne, dont il reste à déterminer la localisation exacte, fut presque totalement détruite par des envahisseurs au cours du XIII^e siècle (soit peu de temps après l'écriture de notre manuscrit).

(fin du résumé du commentaire composé au début du XX^e s.)